

COMPTE RENDU
REUNION du CONSEIL MUNICIPAL, mercredi 12 avril 2017

PRESENTS : MARTY Francine – BORDENAVE Michel – LEMPEREUR Raymond – DEMARGNE Philippine– LISTER Catherine – ZAK-DAVIES Anna – FREGARD Virginie.

Absents excusés : FRESQUET Stéphane (donne pouvoir à BORDENAVE Michel) – CANALS Joël (donne pouvoir à MARTY Francine) – CARLES François (donne pouvoir à DEMARGNE Philippine) – RIEUX Solange (donne pouvoir à LISTER Catherine).

Absente : CULIOLI Céline.

Secrétaire de séance : BORDENAVE Michel.

Approbation du compte rendu du Conseil du jeudi 23 mars 2017. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

DECISIONS :

17/2017 Vote des taux d'imposition 2017. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition pour l'année 2017. À la majorité par 7 voix pour 3 contre et 1 abstention, le Conseil décide d'augmenter la taxe d'habitation de 0,50 point soit 10,76 % et de reconduire les mêmes taux pour la Taxe Foncière Bâtie, la Taxe Foncière non Bâtie.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'Habitation	9,26 %	9,26 %	9,76 %	10,26 %	10,76 %
Taxe Foncière Bâtie	21,12 %	21,12 %	21,12 %	21,12 %	21,12 %
Taxe Foncière non Bâtie	68,61 %	68,61 %	68,61 %	68,61 %	68,61 %

18/2017 Vote du régime indemnitaire 2017 des agents de la Commune. Après la présentation de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le régime indemnitaire 2017.

19/2017 Vote des participations aux organismes de regroupement. Le Conseil vote à l'unanimité les participations aux organismes de regroupement par l'année 2017. Il s'agit de participer aux budgets d'organismes qui rendent un service à notre collectivité.

20/2016 Vote des subventions aux associations. Le Conseil approuve à l'unanimité, la répartition des subventions pour l'année 2017. Il est précisé que la mise en paiement pour 2017 est subordonnée à la présentation de toutes les pièces concernant le fonctionnement de l'association pour l'exercice 2016.

Vote des budgets 2017

Une présentation des budgets de la commune est effectuée par Madame le Maire.

BUDGET	FONCTIONNEMENT Dépenses et Recettes	Transfert fonctionnement sur l'investissement	INVESTISSEMENT Dépenses et Recettes	BUDGET NET
Principal	929 211	281 711 €	1 738 355 €	2 667 566 €
Camping/Campotel	309 365 €	104 035 €	310 173 €	619 538 €
Assainissement	140 067 €	47 519 €	237 492 €	377 559 €
TOTAL	1 378 643 €	433 265 €	2 286 020 €	3 664 663 €

Les budgets sont approuvés à l'unanimité.

Les grandes orientations, définies par le Conseil Municipal, du Budget 2017 portent sur la reconduction des travaux prévus en 2016,

En ce qui concerne l'investissement, les principales opérations sont :

Construction de la nouvelle école ;

Poursuite des travaux en régie en ce qui concerne la voirie et le fleurissement du village ;

Continuation des études de la réfection de la digue ;

Réhabilitation de la place de la salle seconde tranche;
Curage du lagunage de Roquebrun ;
Fin des travaux d'assainissement à la Garenne ;
Application de la 1^{ère} tranche du programme voirie (rue du Barry et montée du Pigeonnier) ;
Rénovation des gîtes du Campotel.

21/2017 Convention relative au partage de la base de données concernant les établissements recevant du public du SDIS 34. Dans le cadre de ses missions, le SDIS 34 collecte des données relatives aux établissements recevant du public (ERP) du département de l'Hérault. Il souhaite mettre certaines de ces données à disposition des collectivités qui en font la demande.

A cette fin, il convient de signer une convention entre le SDIS 34 et la Commune de Roquebrun. L'objectif de cette convention est de fixer les modalités de mise à disposition des données relatives aux Etablissements Recevant du Public installés sur le territoire de la commune de Roquebrun. Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

Autorisation de signature de la convention d'adhésion au groupement d'achat des vélos électriques. Après débat, le Conseil, à l'unanimité, refuse d'adhérer au groupement d'achat et décide de rechercher lui-même le fournisseur le mieux disant.

22/2017 Annulation de la délibération 16/2017 du 23 mars 2017. Madame le Maire expose que par délibération n°16/2017 du 23/03/2017, le conseil Municipal s'est opposé au transfert des polices spéciales en matière d'habitat au président de la Communauté de Communes.

Cette délibération a fait l'objet d'une lettre de remarques de Monsieur le Sous-préfet de Béziers, au motif que cette délibération n'est pas conforme à la réglementation en vigueur en ce que cette opposition doit être faite sous la forme d'un arrêté du Maire ou d'une simple lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception au président de l'EPCI concerné.

Madame le Maire prend acte de la lettre de remarques et demande au Conseil Municipal de rapporter la délibération 16/2017 du 23/03/2017. Le Conseil à l'unanimité annule cette délibération.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :

A) CAMPING/CAMPOTEL. M. le 1^{er} adjoint fait le point des travaux au camping-campotel :

- Le futur accueil devrait être livré dans les délais soit fin avril : les peintures sont terminées, l'électricien termine la mise en place de l'éclairage haut, le menuisier a commencé la pose des placards

- Rénovation des gîtes : les cuisines des gîtes 9 et 10 se terminent. Maintenant un marché va être lancé pour la rénovation complète de tous les autres gîtes (financement par emprunt)

- Adoucisseur : l'entreprise Francès va effectuer les raccordements au réseau au cours de la semaine prochaine, l'adoucisseur Culligan pourra alors être installé.

B) ELECTIONS PRESIDENTIELLES. Préparation des élections présidentielles : le CM détermine la répartition de ses membres pour assurer les permanences au bureau de vote.

C) POMPIERS DE ROQUEBRUN. Mme le Maire informe du lancement d'une campagne pour le recrutement de pompiers bénévoles pour Roquebrun. Une information sera insérée dans le prochain bulletin municipal et une réunion publique aura lieu à la mairie le mardi 23 mai à 18 h 30 en présence du SDIS.

La séance est levée à 22h00 heures.



Le MAIRE

Francine MARTY